

Accord de coopération douanière

L'Accord de coopération douanière Canada-Union européenne (1997) accroît les échanges d'informations entre les autorités douanières du Canada et celles de l'UE. Il facilite le commerce, améliore les capacités de lutte contre la fraude douanière et raffermi les relations de travail étroites qui prévalent dans ce domaine entre le Canada et l'Union européenne.

Accord Canada-UE sur les normes vétérinaires

Au Sommet Canada-UE de décembre 1998, le Canada et l'Union européenne ont signé un accord cadre portant sur le commerce bilatéral des animaux, des produits d'origine animale, du poisson et des produits du poisson qui prévoit, à terme, la reconnaissance mutuelle des mesures sanitaires.

Cet accord permet de reconnaître des mesures sanitaires équivalentes pour les produits visés tout en maintenant des normes élevées de protection de la santé humaine et animale. Il facilitera les échanges commerciaux et soutient les objectifs généraux de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).